



BIOZ Le biométhane au cœur de nos territoires

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

CENTRALE BIOMETHANE DU PAYS DE CONCHES (CBPAC)
CONCHES-EN-OUCHES

Pièce jointe n°10 : Évaluation des incidences
Natura 2000



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
19/09/2023	1	Version pour dépôt à la Préfecture

TABLE DES MATIERES

I.	Description du contexte.....	5
I.1.	Localisation des sites Natura 2000 proches.....	5
I.2.	Description des sites Natura 2000 proches	7
II.	Incidences potentielles du projet sur le réseau Natura 2000	9
III.	Conclusion de l'évaluation des incidences Natura 2000.....	10

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet - Source : Prédiagnostic Faune-Flore Kaliès 6

I. DESCRIPTION DU CONTEXTE

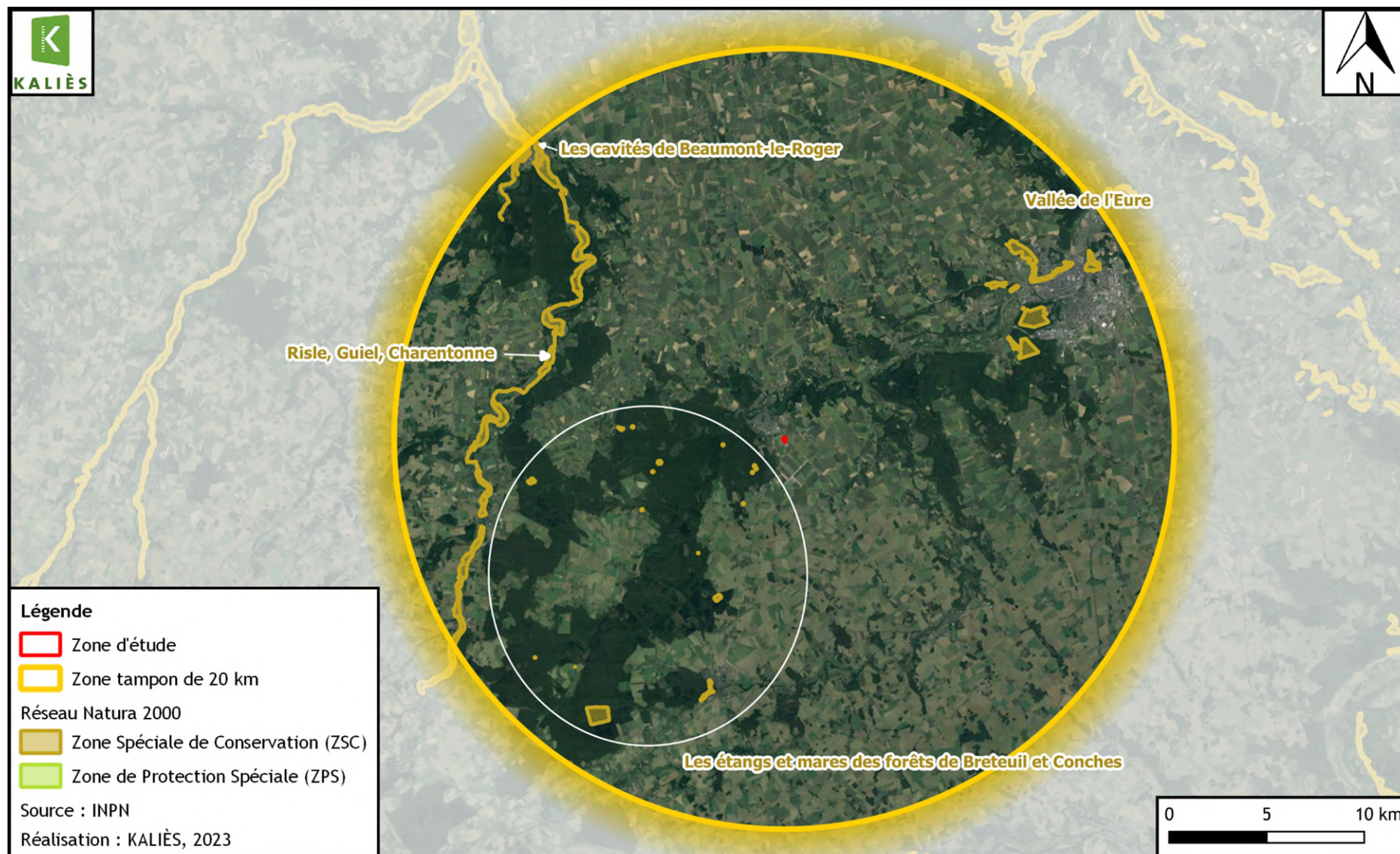
Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est la traduction en droit français de l'article 6 de la directive « habitats, faune, flore ». Il représente le volet réglementaire de la politique Natura 2000 et vise à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son principe est de vérifier que les projets analysés ne portent pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation d'un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes. Dans les cas où un effet significatif dommageable pour ces habitats et espèces est possible et ne peut être évité, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projets d'intérêt public majeur et sous certaines conditions strictes).

I.1. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 PROCHEs

La zone d'étude n'inclut pas de site Natura 2000. Toutefois, 4 sites sont recensés au sein de la zone tampon de 20 km autour de la zone d'étude.

Type	Identifiant national	Nom	Surface totale	Distance de la zone d'étude
ZSC	FR2302012	Les mares et étangs des forêts de Breteuil et Conches	121 ha	1,9 km au sud-ouest
	FR2300150	Risle, Guiel, Charentonne	4 747 ha	12,3 km à l'ouest
	FR2300128	Vallée de l'Eure	3 066 ha	12,5 km au nord-est
	FR2302004	Les cavités de Beaumont-le-Roger	0,5 ha	19,4 km au nord-ouest

Figure 1. Localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet - Source : Pré-diagnostic Faune-Flore Kaliès



I.2. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 PROCHES

Les données suivantes sont issues des FSD de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

I.2.1 LES ETANGS ET MARES DES FORETS DE BRETEUIL ET CONCHES

Cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC) s'étend sur une superficie de 121 hectares.

Les classes d'habitats recensées sont au nombre de 2 et se divisent de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Forêt caducifoliées	90 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	10 %

Le site s'étend sur les sables et argiles tertiaires plaqués en formations superficielles, typiques d Pays d'Ouche. Il est constitué de quelques parcelles et quelques mares réparties dans les forêts de Breteuil et de Conches au sein desquelles se développent des milieux humides et aquatiques remarquables.

Un réseau hydraulique important et la présence des sols argilo-sableux du Pays d'Ouche sont à l'origine de milieux aquatiques et humides remarquables au sein des forêts de Breteuil et Conches.

Le site présente :

- des mares avec présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaires (3110, 3130, 3150, 3160, 3270) et des espèces remarquables comme *Ludwigia palustris*.
- des stations de *Luronium natans*, espèce de l'annexe II, dans des mares forestières,
- un vallon frais avec une belle station de l'habitat 91EO (bois alluvial) où se développe entre autres la dentaire à bulbilles.

I.2.2 RISLE, GUIEL, CHARENTONNE

Cette ZSC s'étend sur une superficie de 4 747,5 hectares.

Les classes d'habitats recensées sont au nombre de 8 et se divisent de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	64 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	8 %
Forêts mixtes	6 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Autres terres arables	5 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
Prairies améliorées	3 %

La Risle, la Guiel et la Charentonne sont des cours d'eau calcaires caractéristiques, entaillant le plateau cénomanien du Bassin Parisien. Les lits majeurs sont constitués d'alluvions modernes.

Rivières à très fort potentiel piscicole, notamment pour la truite de mer.

D'après un ouvrage de l'AESN sur la qualité des rivières, la Risle présente une qualité physico-chimique bonne (hors métaux lourds).

Site exceptionnel pour l'écrevisse à pattes blanches surtout sur la partie amont du Guiel. La population semble avoir disparu au début des années 2010. La cause probable est la pollution de l'eau (sel et/ou intrants).

Dans le département de l'Eure le lit majeur des rivières Risle, Guiel et Charentonne accueillent la plus belle population d'agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) de Haute Normandie d'où l'extension du site à de grandes surfaces en lit majeur (plus de 4000 ha). A l'occasion de cette extension, plusieurs habitats présents dans les vallées sont inclus dans le site, notamment des prairies humides oligotrophes à Molinie (code 6410) et des prairies maigres de fauche (code 6510), dont certaines particulièrement belles à renouée bistorte dans la vallée de la Guiel.

De plus, la présence proche de grands sites d'hibernation de chauves-souris fait de ce site un territoire de chasse privilégié pour ces mammifères.

I.2.3 VALLEE DE L'EURE

La ZSC présente une superficie de 3 066,5 ha.

Les classes d'habitats sont réparties en 5 catégories de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Forêt caducifoliées	81 %
Pelouses sèches, Steppes	15 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

La vallée d'Eure possède sur ses deux versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels sur les plans botanique et entomologique. Ils constituent en effet des sites remarquables à orchidées (habitat prioritaire d'intérêt communautaire) et abritent plusieurs insectes d'intérêt communautaire dont *Euplagia quadripunctaria*, espèce prioritaire.

Outre ces espèces, les coteaux abritent de nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national.

En plus de ce grand intérêt patrimonial, la vallée possède un intérêt biogéographique. Elle constitue en effet un couloir de remontée des influences méridionales et continentales. La vallée est ainsi pour plusieurs espèces la station la plus septentrionale ou occidentale et elle assure la transition entre l'aire du mésobromion et celui du xerobromion.

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

I.2.4 LES CAVITES DE BEAUMONT-LE-ROGER

La ZSC occupe une superficie de 0,55 ha.

Les classes d'habitats sont au nombre de 3 et sont réparties de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Forêt caducifoliées	45 %
Prairies améliorées	35 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20 %

Le site éligible est constitué de trois cavités souterraines creusées dans la craie cénomaniennne (anciennes carrières). Elles ont sans doute été creusées lors de la construction du Prieuré de la Sainte Trinité situé à proximité et qui date du 11ème-13ème siècle.

Les principales entrées des cavités se situent au sein d'un coteau boisé, situé très proche du bourg de Beaumont le Roger.

Site important pour la Haute Normandie, pour le grand murin, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées et le murin de Bechstein. Des trois cavités, celle de l'église est la plus intéressante.

II. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000

Le projet n'a aucune incidence directe d'emprise sur les sites Natura 2000 identifiés.

Les incidences indirectes éventuelles sont de deux types : les incidences potentielles sur les espèces ayant justifié la désignation du site et les incidences potentielles sur les habitats ayant justifié la désignation du site.

Compte-tenu de la nature du projet et de sa distance aux sites du réseau Natura 2000 (2 km pour la plus proche puis supérieure à 10 km pour les suivantes), aucune incidence sur les sites du réseau Natura 2000 n'est attendue.

De plus, aucun abri pour les chiroptères n'a été mis en évidence sur le site du projet, et les espaces de cultures ne présentent qu'un très faible intérêt pour ces espèces.

III. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Au regard des caractéristiques du site et de son éloignement aux sites Natura 2000 les plus proches, le projet CBPAC n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 proches.